



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 156 - SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

Caisse Nationale des Allocations Familiales

Décision - Délégation de signature	1
Décision - Délégation de signature financière du directeur de la Caisse Nationale des Allocations familiales	3



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 11 Septembre 2013**

Caisse Nationale des Allocations Familiales

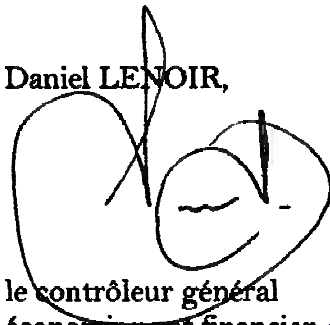
Délégation de signature

Délégation de signature

Je soussigné, Daniel LENOIR, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales délègue ma signature à Mme Sylvie Le Chevillier, directrice de cabinet, à l'effet de signer tout ordonnancement ou document entrant dans le champ de mes compétences, en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Cette délégation prend effet le 11 septembre 2013

Daniel LENOIR,

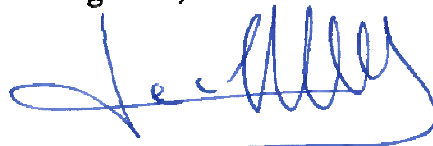


le contrôleur général
économique et financier n° 198/2013

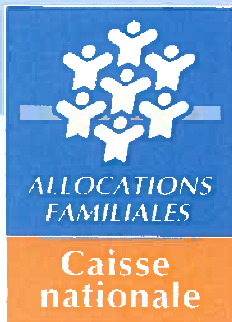
Ge'ard Belet



La délégataire,



Sylvie LE CHEVILLIER



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 11 Septembre 2013**

Caisse Nationale des Allocations Familiales

Délégation de signature financière du directeur
de la Caisse Nationale des Allocations
familiales

**Décision portant
délégation de signature à caractère financier.
du 11 septembre 2013**

Vu la nomination de M. Daniel LENOIR, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales par décret en date du 5 Septembre 2013,

Vu l'article R.224-7 du code de la sécurité sociale,

Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif,

Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, du 28 octobre 2005, relative à la publication des décisions,

DÉCIDE

Article 1^{er}

De prolonger pour une période de trois mois l'ensemble des délégations consenties aux directeurs techniques, sous directeurs, responsables de service et acheteurs par le précédent directeur, M Hervé Drouet

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de la sécurité sociale et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

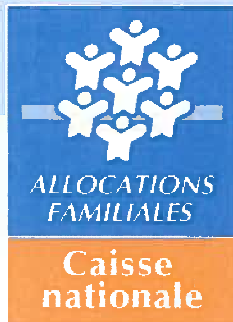
Fait à Paris, le 11 septembre 2013,

le directeur de la Cnaf,

Daniel LENOIR

le contrôleur général économique
et financier, 11/09/2013

Gerard BELET



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24